



Affichages obligatoires dans les cabinets médicaux

Le code de la santé publique impose à tous les professionnels de santé qui reçoivent des patients un affichage réglementaire et obligatoire dans leur salle d'attente. Voici le point sur toutes les informations que vous devez afficher.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)